

La commission « carrière » était animée par Philippe Vincent, accompagné de Christel Boury, Laurence Colin, Jean-Marc Philippe, Laurence Poncet et Philippe Girardy. 85 personnes représentant 24 académies ont participé aux travaux des commissions.

Commission « carrière »

POINTS ABORDÉS

- *Le chiffrage sur le budget 2010*
- *La rémunération*
- *La question des retraites*



LA RÉMUNÉRATION

Le sujet d'importance traité en commission a été celui de la question globale des négociations menées depuis novembre avec la direction de l'Encadrement. Le secrétaire national a fait un bilan des grandes étapes de ce dialogue (12 réunions entre novembre et mai) ainsi qu'un point sur les sujets traités (« stagiairisation » d'un an, formation initiale et continue, entretien professionnel de carrière, projet de charte de la gouvernance, évaluation externe et rémunérations).

C'est la partie « rémunérations » qui, en l'état, constitue à l'heure actuelle le point le plus stratégique de cet ensemble. Le dialogue s'est en effet particuliè-

rement engagé avec la direction de l'Encadrement sur les formes et conditions que pourrait prendre l'instauration d'une PFR pour les personnels de direction.

Sur la base de ses mandats de Biarritz, le SNPDEN a, durant toute la durée des échanges, fait savoir qu'il était d'accord pour examiner des propositions visant à fondre les actuelles ISS et IRD réévaluées dans une partie « F » et à mettre en place une partie « R » modulable. La DE est restée, elle, en phase avec trois principes initiaux portée par la Fonction publique : pas de mesure générale, pas d'indiciaire et une part modulable liée à la performance.

À l'occasion de nombreux échanges, la commission a étudié le contenu de la lettre du directeur de l'Encadrement en date du 14 mai. Il apparaît, de manière très partagée entre les académies intervenantes dans le débat, qu'en dépit des demandes et propositions alternatives portées par le SNPDEN, seules sont proposées et de manière insuffisante des améliorations ciblées pour certains emplois seulement et un calibrage pour 2010/2011 d'une part « R » moyenne, à hauteur de 330 euros par personnel de direction.

Les membres de la commission considèrent, à l'unanimité, que ces avancées, certes chiffrées globalement à environ 7 millions d'euros, ne sont, d'une part, pas à la hauteur de nos mandats pour la partie « F » et pas à la hauteur de nos responsabilités pour la partie « R ». Le rapporteur considère donc que ces améliorations potentielles sont inacceptables en l'état et propose

donc que le CSN donne mandat au BN pour poursuivre des négociations, dans le cadre d'un agenda social, en vue de l'obtention d'une IFRR qui soit beaucoup plus en phase avec nos objectifs de congrès en terme d'amélioration de nos rémunérations. Il est à souligner également que la DE n'a souhaité prendre aucun engagement, même à moyen terme, sur les points essentiels que constituent pour notre organisation le classement des EPLE, les *ratios* de promotion et la question du devenir de la 2^e classe dans le cadre d'une évolution statutaire : cette absence a pesé en sus de manière défavorable dans ce contexte de dialogue social.

C'est donc sur ces bases, issues d'un travail collectif complètement consensuel, que le secrétaire national « carrière » soumet au CSN la motion suivante.

MOTION

Dans le cadre des négociations actuelles, la commission « carrière » du SNPDEN déclare que :

- *Pour la partie F, les propositions sont largement insuffisantes et inadaptées à nos demandes. Les priorités définies par nos motions de Biarritz n'ont pas été respectées.*
- *Pour la partie R, les montants proposés ne sont pas du tout à la hauteur des conditions difficiles d'exercice de notre métier et des responsabilités croissantes qui nous*



sont confiées ou qui se profilent. Le volume global reste encore trop éloigné de nos demandes pour être significatif.

- Nous restons néanmoins disponibles pour de réelles négociations dans un processus d'agenda social qui prendrait en compte les revendications portées par nos mandats de Biarritz.

Vote du CSN: unanimité

Le rapporteur indique par ailleurs que l'ordre du jour lié à l'actualité de la commission « carrière » n'a pas permis de poursuivre le travail entamé à la suite du GT national du 26 janvier 2010 qui fut consacré à la réflexion sur un nouveau projet de statut à porter en vue du congrès de Lille, en 2012. Il rappelle que ces travaux ont permis d'établir un questionnaire fourni, mis en forme par un tableau publié à la page 19 du numéro 177 de *Direction*. A ce jour, seules les académies de Créteil, Lyon, Paris et Versailles ont apporté des contributions en réponse à ces questions de fond. Ces éléments, accompagnés du tableau précité, seront adressés par la commission « carrière » à l'ensemble des académies afin que le travail entamé se poursuive de manière partagée et efficace à la rentrée de septembre.

Le secrétaire national souligne que, sur ce dossier, il est nécessaire, si le SNPDEN veut être en mesure de soumettre des propositions solidement architecturées, propres à structurer un travail conclusif à Lille, que de grands principes puissent être validés en CSN en mai 2011 et qu'un avant projet soit élaboré pour le CSN de novembre 2011. Il importe donc que, sur l'année syndicale à venir, les académies s'emparent de cette question de manière prioritaire dans leurs commissions « carrière ». Les membres de la commission « carrière » du BN sont disponibles pour accompagner ce travail localement, en réponse aux demandes qui pourraient leur être faites par les sections académiques.

LA QUESTION DES RETRAITES

La commission « carrière » du CSN a examiné le compte rendu des travaux

de la sous-commission « retraite et droits sociaux » qui s'est réunie en fin d'après-midi, le mardi 18 mai, au lycée Turgot à Paris.

La question des retraites étant d'une actualité brûlante, les sujets d'échanges sur cette question ne manquaient pas. 7 académies avaient fait parvenir des contributions sur ce thème (Créteil, Bordeaux, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Rennes et Versailles).

Philippe Girardy a commencé par rappeler les grandes étapes du calendrier prévu par le gouvernement :

- Projet de loi à la mi-juin ;
- Présentation au Conseil des Ministres à la mi-juillet ;
- Débat parlementaire en septembre.

En préparation de ce processus législatif, lié à un espace calendaire volontairement très serré, le gouvernement vient de communiquer aux organisations syndicales un « document d'orientation sur la réforme des retraites » qui, sous la forme de « 14 engagements », définit les grands principes autour desquels devrait s'articuler le projet de loi.

Le risque est fort qu'au final le projet de loi ne soit assez différent du contenu du document d'orientation qui ne serait, en ce cas, que le récapitulatif de pétitions de principes sans consistance réelle.

Dans ce contexte, il a paru nécessaire que le SNPDEN rappelle ses positions fermes sur la base des mandats du congrès de Biarritz, concoure à une expression publique dans le cadre de l'action de sa fédération et mobilise actifs et pensionnés en vue de l'action sociale prévue dans un cadre interfédéral, le jeudi 27 mai.

En parallèle à ces orientations, le débat en commission a fait apparaître le besoin de continuer à échanger à l'interne sur ces questions, compte tenu du fait que, nonobstant les dispositions de la future loi, il est vraisemblable qu'elles ne régleront pas la question de manière définitive, en particulier en matière de financement pérenne d'un système solidaire. L'ambition doit être, en effet, de ne pas se cantonner à une posture défensive mais bien de se mettre en position de réflexion et de proposition sur ce sujet comme sur d'autres.

En conclusion partielle, la motion suivante est donc soumise au vote du CSN.

MOTION

Prenant acte des engagements contenus dans le Document d'Orientation sur la réforme des retraites, le SNPDEN mandate sa fédération pour obtenir la traduction concrète dans le futur projet de loi des intentions portant sur :

- La pérennisation d'un système par répartition ;
- La garantie du niveau des pensions d'aujourd'hui et de demain ;
- La prise en compte des carrières courtes ou morcelées et de la pénibilité ;
- La mise en œuvre de mesures favorisant le maintien dans l'emploi des seniors dans le secteur privé ;
- La recherche de nouveaux modes de financement ne mettant pas à contribution les seuls salariés et garantissant le niveau des salaires nets de la Fonction publique.

Le SNPDEN rappelle sa détermination à voir maintenus :

- Le droit au départ à 60 ans ;
- Le maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois d'activité ;
- La garantie du maintien du calcul actuel, non plafonné, des pensions de réversion de la Fonction publique et des mesures spécifiques ;
- Et sa volonté de voir les revenus aujourd'hui exonérés participer au financement des systèmes de retraite.

Le SNPDEN demande à sa Fédération de mettre en place les modalités d'action les plus appropriées à la défense de ces acquis en mobilisant les forces syndicales dans l'unité la plus large possible et ce dès le 27 mai prochain.

Vote du CSN: unanimité

